

# info-drogues

## syndrome foetal alcoolique

La consommation d'alcool par la mère pendant la grossesse est une cause fréquente de malformations congénitales, de perturbations du développement et de la croissance, ainsi que de troubles du comportement. Où se situe la quantité d'alcool maximum? Y a-t-il des périodes de la grossesse à plus haut risque? Quel est le rôle du père? De l'aide, où?

### L'alcool porte préjudice aux bébés

Sur la base d'expériences menées à l'étranger, on peut déduire qu'il y a annuellement en Suisse plus de 200 nouveau-nés qui souffrent d'un «syndrome foetal alcoolique» (SFA). Ce syndrome comporte en partie des dommages graves, qui ne sont pas guérissables pour l'enfant. Chaque cas est une tragédie humaine qui peut être évitée. Dans le grand public, on tait l'importante problématique du syndrome foetal alcoolique. Il est temps que cela change!

#### Définition

Par syndrome foetal alcoolique (ou embryopathie alcoolique), on entend une atteinte (lésion) à l'enfant, qui provient d'une consommation d'alcool excessive et/ou chronique de la mère pendant sa grossesse.

#### Le diagnostic du syndrome foetal alcoolique

Même pour un médecin expérimenté, il n'est pas toujours facile de constater la présence d'un syndrome foetal alcoolique, en particulier dans les cas légers. Il existe pourtant une série de caractéristiques physiques typiques, telles que:

- petit pourtour crânien (microcéphalie)
- rides aux coins des yeux
- petites ouvertures des yeux
- pont nasal profond
- nez court et aplati
- fine lèvre supérieure
- absence de couloir entre la lèvre supérieure et le nez (philtrum)
- mauvaise croissance et insuffisance de poids.

Dans un grand nombre de cas toutefois, de petites anomalies physiques ne se verront qu'aux limites du spectre normal de développement. Ceci est également valable pour des comporte-

ments surprenants et des retards du développement mental, tels que:

- hyperactivité
- manque d'attention
- difficultés d'apprentissage
- motricité fine entravée
- difficultés d'adaptation à de nouvelles situations
- retard dans le développement mental
- troubles du langage
- troubles de l'ouïe
- troubles de l'alimentation.

Selon les modes de consommation de la mère, les lésions dues à l'alcool auront des formes et degrés différents chez l'enfant.



raison transforme l'alcool plus lentement, a un risque plus grand de provoquer des lésions dues à l'alcool chez le fœtus.

Le principe est le suivant: l'alcool n'est pas un produit de consommation pour le fœtus. Il est toxique pour l'enfant à venir, que ce soit en petite ou grande quantité, et pas uniquement lorsque la mère en est dépendante.

*Les femmes enceintes ou celles qui désirent un enfant devraient limiter leur consommation d'alcool. La plupart des femmes le savent et se comportent de manière adéquate.*

*Un verre de bière ou de vin n'est probablement pas dangereux. Le deuxième par contre peut déjà être de trop.*

*Les occasions uniques avec forte consommation d'alcool sont à éviter.*

*Il serait encore mieux de renoncer totalement à l'alcool durant la grossesse.*

### **Le rôle du père**

Jusqu'à ce jour, la recherche (masculine) s'est presque exclusivement concentrée sur les risques encourus par le fœtus lorsque la mère consomme de l'alcool. Beaucoup d'études ont pourtant montré que les enfants d'hommes alcooliques ont souvent des capacités intellectuelles inadaptées et qu'ils sont plus fréquemment hyperactifs que des enfants d'hommes sobres. Ces constatations se retrouvent aussi dans des études sur des enfants adoptés. On a donc la certitude que des facultés cognitives perturbées et l'hyperactivité ne sont pas imputables à l'environnement social.

Ces données prouvent que le comportement paternel face à la boisson a une influence sur les chances de développement de l'enfant, même si cette influence n'est pas directe sur le placenta et le cordon ombilical. Des expériences sur les

animaux montrent que les descendants d'animaux masculins alcooliques ont une capacité de survie diminuée et que leur maturité est déficitaire à la naissance. La consommation d'alcool paternelle n'agit pas directement sur le fœtus, mais elle détériore la qualité du sperme.

*Quelques indices montrent que des pères buvant beaucoup d'alcool infligeront des lésions à leurs descendants par leur sperme déformé. On ignore encore quels mécanismes y correspondent et à partir de quelle dose un effet est perceptible.*

*On ne parle pas de cette question, et le syndrome fœtal alcoolique – s'il est traité – sera considéré comme un problème uniquement féminin.*

*Le rôle et la responsabilité de l'homme ne doivent pas être négligés: beaucoup d'hommes incitent les femmes à boire aussi pendant leur grossesse, ou alors ils exigent d'elles qu'elles renoncent à l'alcool, mais ne font eux-mêmes aucun effort.*

Le syndrome fœtal alcoolique n'est pas uniquement un problème spécifiquement féminin. C'est bien plus un problème de société qui concerne les hommes (et toutes les femmes).

### **Aide pour les enfants atteints du syndrome fœtal alcoolique**

Une guérison des enfants atteints du syndrome fœtal alcoolique n'est pas possible. Par une opération, certaines malformations peuvent être allégées ou supprimées. Il n'existe pas de médicament qui permette de supprimer l'un ou l'autre de ces retards de développement.

A la naissance heureusement, le développement de nombreux organes n'est pas achevé. Ceci est va-

## **La femme et l'alcool**

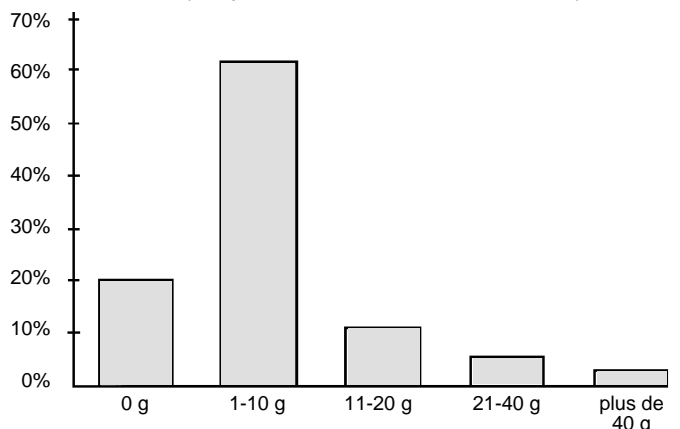
Depuis la nuit des temps, les boissons alcoolisées sont des produits de consommation et d'enivrement typiquement masculins. Dans les cultures anciennes, où la consommation d'alcool est très répandue, les hommes boivent plus que les femmes. Les femmes sont mal vues, lorsqu'elles boivent trop, en particulier en public. Partout, le penchant féminin pour la boisson est montré du doigt. Ceci fait que les femmes se cachent pour boire ; on ne peut donc leur apporter une aide thérapeutique que très tard.

On a souvent prétendu que la consommation de boissons alcoolisées a augmenté chez les femmes ; ce serait le prix à payer pour leur émancipation. Des investigations sur les modes de boire en Suisse ne confirment pas cette allégation : entre 1975 et 1993, la part des femmes consommant de l'alcool au moins une fois par jour est passée de 17 à 12 %. (Chez les hommes, on est passé de 40 à 30 %.)

De plus, plusieurs recherches montrent que ce n'est pas la femme émancipée qui aura un penchant pour une dépendance. Au contraire, les femmes ayant un problème de dépendance ont beaucoup plus de difficultés à maîtriser les réalités de la vie.

La grande majorité des femmes entretient un rapport raisonnable avec les boissons alcoolisées : plus de 80% ne boit absolument pas d'alcool ou moins d'un verre de vin ou de bière par jour. Seul environ 5% boit entre 20 et 40 g d'alcool pur par jour et à peine 2% plus de 40 g par jour.

*Consommation d'alcool (en g) chez les femmes de 15 à 74 ans (Enquête Suisse sur la santé, 1993)*



On peut déduire le potentiel de risque pour le fœtus à partir de la répartition de la consommation d'alcool chez les femmes âgées de 18 à 42 ans. Environ 65'000 femmes de cet âge consomment plus de 20 g d'alcool pur par jour ; ce nombre comprend les 18'000 femmes qui consomment plus de 40 g.

lable en particulier pour la maturité du cerveau. Grâce à des mesures de stimulation, on obtient en partie des améliorations surprenantes, même si une guérison totale est impossible.

### **La prévention du syndrome fœtal alcoolique**

Le syndrome fœtal alcoolique peut être évité. La condition en est la connaissance des lésions engendrées par la consommation d'alcool de la future mère. Il est vrai que la grande majorité des femmes en

Suisse sait que l'alcool nuit aux bébés. D'ailleurs, la plupart des femmes fixent correctement la limite à partir de laquelle des lésions pourraient survenir. Des avertissements sur les bouteilles de boissons alcoolisées pourraient servir à rendre consciente la mère des risques – pour l'enfant à venir – liés à la consommation d'alcool. Les expériences menées aux Etats-Unis avec de telles inscriptions ont eu du succès, même si on l'a constaté surtout chez les femmes qui n'ont pas un comportement à risques.

Ce sont en particulier les gynécologues qui devraient informer les femmes des effets possibles de l'alcool sur leur descendance ; cette information devrait faire partie de l'examen gynécologique de routine. Un test simple sur la consommation d'alcool chez les femmes enceintes serait d'une grande aide. Au cas où il y aurait consommation problématique d'alcool, il est du devoir du gynécologue de parler avec ménagement à cette femme pour la motiver à réduire sa consommation. Dans tous les cas, il faut chercher un soutien dans un service de consultation spécialisé.

Il est aussi du devoir des pédiatres de rendre la mère attentive aux conséquences de la consommation d'alcool lors de l'allaitement, ainsi que des suites pour une prochaine grossesse.

**GOVERNMENT WARNING:**

(1) ACCORDING TO THE SURGEON GENERAL, WOMEN SHOULD NOT DRINK ALCOHOLIC BEVERAGES DURING PREGNANCY BECAUSE OF THE RISK OF BIRTH DEFECTS.

(2) CONSUMPTION OF ALCOHOLIC BEVERAGES IMPAIRS YOUR ABILITY TO DRIVE A CAR OR OPERATE MACHINERY AND CAUSES HEALTH PROBLEMS.

Mise en garde du gouvernement aux USA

Il a déjà été mentionné que le syndrome fœtal alcoolique est un problème qui concerne toute la société et pas seulement les femmes. Tout effort de prévention primaire doit donc insister sur la responsabilité de chaque membre de la société, spécialement celle des hommes, en ce qui concerne les lésions dues à l'alcool chez l'enfant.

**Drogues, médicaments et grossesse**

Beaucoup de substances, prises par les femmes sans risque pour leur santé, peuvent représenter un danger pour l'enfant à venir. Naturellement, il existe aussi une série de substances qui nuisent aussi bien à la mère qu'au développement du fœtus. Dans tous les cas, les femmes enceintes devraient consulter leur médecin avant de prendre des médicaments ou d'autres substances, afin d'en connaître les conséquences pour leur enfant. La liste des substances par ordre alphabétique ci-dessous indique uniquement les dangers pour la santé de l'enfant:

Substance	Risque	Recommandation
Antidouleurs (sans ordonnance p. ex.: aspirine)	Utilisation occasionnelle : pas de risque	Lors d'utilisation régulière: consulter un médecin
Amphétamines	Risque accru de fausses couches ou naissances prématurées	Pas d'utilisation
Café, thé	De la caféine en grande quantité nuit probablement au fœtus	Ne pas consommer trop souvent des boissons contenant de la caféine
Cannabis	Risque accru de lésions au développement du fœtus, insuffisance de poids à la naissance	Pas d'utilisation
Cocaïne	Risque accru de fausses couches ou naissances prématurées, malformations du fœtus possibles	Pas d'utilisation
Opiacées	Risque accru de fausses couches ou naissances prématurées, accouchements difficiles, nouveau-nés avec symptômes de manque et difficultés respiratoires, retards dans le développement	Pas d'utilisation En parler avec le médecin Chercher de l'aide
Somnifères	Grandes variations quant aux risques pour le fœtus. S'ils sont pris régulièrement: nouveau-nés avec symptômes de manque et difficultés respiratoires	Uniquement les somnifères recommandés par le médecin
Tabac	Plus la consommation est grande, plus l'apparition de fausses couches, de naissances prématurées et d'enfants mort-nés est probable, insuffisance de poids, la fumée passive peut nuire aussi	Pas d'utilisation, réduire au maximum la consommation
Tranquillisants	Lors de consommation régulière, risque accru de difficultés respiratoires, symptômes de manque	Consulter le médecin avant l'utilisation

**Aide pour les femmes alcooliques**

*Beaucoup de femmes ne sont pas conscientes des lésions bouleversantes et profondes que la consommation d'alcool peut provoquer durant la grossesse. Il est urgent d'avoir une population mieux avertie, ainsi qu'une prévention ciblée faite par les gynécologues, les cliniques spécialisées dans le traitement des dépendances et les services de traitement ambulatoires qui soutiendraient et conseilleraient avant tout les femmes et les mères en danger. Un encadrement adéquat des femmes enceintes ayant des problèmes d'alcool est tout aussi nécessaire.*

Un exemplaire supplémentaire peut être commandé gratuitement auprès de l'ISPA.

Prière de joindre une enveloppe-réponse affranchie avec votre adresse.

Un dépliant pour les futurs parents est aussi disponible gratuitement à l'ISPA.

Les adresses des services de consultations ou de traitement résidentiel pour personnes dépendantes de votre région sont à disposition auprès de:



Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies  
Case postale 870  
1001 Lausanne  
Tél. 021 321 29 35  
Fax 021 321 29 40  
<http://www.sfa-isp.ch>